

Georges Mischo a présenté les mesures de la politique sportive pour l'exercice 2025 (14.10.2024)

Communiqué par : ministère des Sports

En date du 14 octobre, le ministre des Sports, Georges Mischo, a présenté les mesures de la politique sportive luxembourgeoise pour l'exercice 2025.

Les budgets approuvés pour 2024 et 2025 témoignent d'un engagement remarquable du gouvernement en faveur du secteur sportif, avec des dépenses courantes passant d'environ 41 millions du budget voté en 2023 à 66 millions prévus dans le projet budgétaire 2025, soit une augmentation impressionnante d'environ 60% en deux ans.

Pour maximiser l'impact de cet investissement substantiel, le ministère des Sports travaille activement sur plusieurs pistes concrètes visant à renforcer les capacités organisationnelles des fédérations sportives. Ces initiatives garantiront que les ressources accrues se traduisent par des bénéfices tangibles pour les athlètes, les entraîneurs et les passionné(e)s de sport à travers le pays.

Budget – Subsidies

Ainsi, en 2025, les subventions pour le personnel et les frais de fonctionnement du COSL et des fédérations sportives seront augmentées à 13,6 millions d'euros, représentant une progression de 88% par rapport à 2023. Cette hausse souligne un engagement en faveur de la planification à long terme, notamment en raison de nouveaux rôles et recrutements au sein des fédérations sportives.

De plus, le budget pluriannuel prévoit une hausse de 2 millions d'euros pour 2026, afin de soutenir la planification à long terme.

L'investissement dans le soutien et la promotion de jeunes talents et des athlètes de haut niveau connaîtra également une augmentation significative, passant de 1,45 million d'euros en 2023 à 3 millions d'euros en 2025, soit une hausse remarquable de 108%.

Personnel administratif et technique

En matière de personnel, des avancées significatives ont été réalisées concernant les subventions destinées au personnel administratif et technique. Deux axes principaux ont été abordés. Tout d'abord, certaines fédérations bénéficieront d'un soutien accru pour des postes supplémentaires, renforçant ainsi leurs équipes. Ensuite, un changement majeur a été introduit – les subventions pour le personnel seront désormais liées à l'ancienneté et aux qualifications des employés.

Professionnalisation et développement des ressources humaines

La formation continue des entraîneurs et du personnel professionnel est essentielle pour garantir des prestations de haute qualité aux athlètes. Le soutien se structurera autour de trois axes concrets.

D'un côté, L'INAPS élargit ses services et formations, tant au niveau de la partie commune, spécialisée que pratique.

De plus, un BTS en gestion du sport et en coaching sportif, sera prévu ensemble avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ainsi que le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, pour renforcer les qualifications dans ces domaines.

Finalement, en collaboration avec le ministère du Travail et le COSL, une révision du Code du travail est en cours pour préciser le statut des sportifs, des entraîneurs et des cadres techniques et administratifs, permettre le travail dominical et éliminer les incertitudes liées aux contrats de travail.

Coordinateur sportif

Le gouvernement a inscrit dans son accord de coalition que les communes sont un acteur central dans la promotion de l'activité physique et des sports au niveau local.

Dans cette optique, le ministère des Sports augmentera considérablement sa contribution aux coûts salariaux d'un coordinateur sportif de 206.610 euros en 2023 à 1.045.000 euros en 2025, soit une augmentation d'environ 406%.

Dans ce contexte, des séances d'information seront organisées les 19 et 21 novembre en collaboration avec le Syvicol.

Parallèlement, le ministère a mis en place le projet «Développement de l'activité physique et des sports au niveau communal», qui vise à établir une collaboration étroite et structurée.

Infrastructures

Le ministère des Sports adopte une approche proactive pour le développement des infrastructures sportives nationales. Cette approche sera également communiquée au cours de cette législature sous la forme d'un plan national de développement des infrastructures sportives et se reflétera dans le 13^e programme national quinquennal d'équipement sportif.

L'objectif est donc de mettre à disposition des clubs et associations locaux des installations et des sites de haute qualité, qui doivent promouvoir la cohésion sociale et la santé dans les communes en permettant à chacun de pratiquer son sport et son activité physique dans sa commune ou sa région.

Comme le prévoit l'accord de coalition, le ministère travaille à la création d'une structure pour centraliser la gestion de toutes les infrastructures sportives nationales (AINS).

Bénévolat

Le bénévolat est essentiel au fonctionnement du système sportif au Luxembourg. Il faut ainsi donner à tous les acteurs sur le terrain, la possibilité de continuer à se former et les soutenir dans ce processus.

En juin, le plan d'action «Gamechangers – Pour un bénévolat fort dans le sport» a été lancé, visant à sensibiliser, valoriser et promouvoir le bénévolat.

L'objectif est de permettre aux clubs et aux fédérations de se développer de manière à renforcer le rôle sociétal du sport, favorisant ainsi un impact positif sur la communauté. En investissant dans la qualité et le bénévolat, le ministère aspire à faire du sport un vecteur d'engagement et de cohésion sociale.

«Il est essentiel pour nous de renforcer les capacités organisationnelles des fédérations et des clubs. Cet exercice s'inscrit dans un processus que nous appelons le développement organisationnel, où tous ces outils interagissent pour renforcer de manière durable le mouvement sportif luxembourgeois et ses acteurs», a conclu le ministre.